

Image not found or type unknown



Salaire différé Agricole

Par **mario44**, le **10/09/2022** à **21:30**

Bonsoir

Mon Père vient de décédé (son épouse est vivante) il était marié sous le régime de la communauté, pour la déclaration de succession, je me demande comment sera pris en compte mon salaire différé agricole..

Mon Père était chef d'exploitation agricole et ma Mère simple conjointe d'exploitant (la statut conjoint collaborateur n'esistait pas).

Ma question est : mon salaire différé est-il du exclusivement sur la succession de mon père ? ou par mes deux parents ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **10/09/2022** à **22:21**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier...](#)